



SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE PERSAN, BEAUMONT ET ENVIRONS

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE du MERCREDI 5 AVRIL 2017

Envoyé en préfecture le 21/04/2017

Reçu en préfecture le 21/04/2017

Affiché le 21 AVR. 2017

ID : 095-259500098-20170405-201704BIS-DE

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	10	10

Vote
A L'UNANIMITE
Pour: 10 Contre: 0 Abstention: 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
SOUS-PREFECTURE DE PONTOISE

Le: 21 AVR. 2017

Et:

Publication ou notification du:

21 AVR. 2017

L'an 2017, le 5 Avril à 18:00, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle de réunion, lieu ordinaire de ses séances, en l'absence de Monsieur BAZIN Arnaud, sous la présidence de Madame GROUX Nathalie, Vice-Présidente, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit le 27/03/2017.

Présents : Titulaires : (9) Mme GROUX, MM. FOIREST, BENITEZ, ANTY, LAZARUS, BOUCHEZ, CHARPENTIER, PIALOT, BOURCIGAU.

Absents excusés pouvoir (1) : M. DUHAMEL représenté par Mme LOVINSKY

2017 - 04 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 DRESSE PAR LE COMPTABLE DES FINANCES PUBLIQUES

Le Comité Syndical,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif 2016, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier Principal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif et des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2016,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

1. statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2016 au 31 Décembre 2016
2. statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.

Le Comité Syndical, déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Trésorier visé et certifié par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Délibère et décide à l'**UNANIMITE**

d'approuver le Compte de Gestion dressé par le Comptable des Finances Publiques pour l'année 2016 qui fait apparaître un

excédent de clôture de 1 020 107.51 € à la Section d'Exploitation et un

excédent de clôture de 241 632.46 € à la Section d'Investissement.

Fait et délibéré les jour, mois et ans susdits,

Les membres présents ont signé pour copie conforme

La Vice-Présidente

Nathalie GROUX